



# **BILAN DES ACTIONS DE LA DIRECCTE Unité territoriale de l'Ain**

## **2013**



**DIRECCTE Rhône Alpes**  
**Unité territoriale de l'Ain**  
34 Avenue des Belges – CS 70417  
01012 Bourg Centre  
Tél : 04 74 45 91 39  
Fax : 04 74 45 33 52  
Site internet : [www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr)

# TRAVAIL

## L'inspection du travail

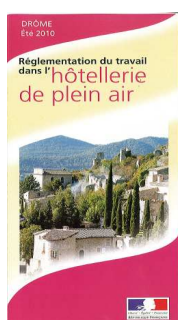
L'inspection du travail, composée d'une vingtaine d'agents de contrôle, inspecteurs et contrôleurs du travail, a mené 2911 interventions sur l'application de l'ensemble de la réglementation du travail (durée du travail et congés, salaire, santé et sécurité au travail, représentation du personnel, discrimination, harcèlement moral, apprentissage, etc.).

L'année 2013 a été marquée par un fort remaniement de la réglementation consécutive à la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, qui a apporté des modifications en matière de :

- lutte contre la précarité (contrats à durée déterminée, temps partiel),
- représentants du personnel,
- GPEC et mobilité des salariés,
- Difficultés économiques, licenciements pour motif économique,
- Complémentaire santé,
- Formation professionnelle.

## Actions contribuant à l'effectivité du droit

➤ Le service de renseignements en droit du travail a pu renseigner de nombreuses personnes :



	2012	2013
visiteurs	2634	2096
Appels téléphoniques	7895	6819
Réponses par courriel	553	780
Réponses par courrier et télécopie	113	114

Les sujets dont est saisi le service de renseignement relèvent en majorité des thèmes suivants : inaptitude au travail, assistants maternels, salariés d'un particulier employeur, ruptures conventionnelles, durée du travail, contrat de travail, application des conventions collectives, congés payés, changement d'employeur.

Les demandes de renseignements par des représentants du personnel augmentent, notamment sur l'application des accords d'aménagement du temps de travail ou l'activité partielle.

Le nombre de questions sur les inaptitudes, les ruptures conventionnelles ou le secteur des transports augmentent.

Assistants maternels : 253 courriels ont été adressés en réponse à des questions diverses posées par les relais d'assistantes maternelles (RAM).

➤ L'inspection du travail a mené 1561 contrôles sur l'application de l'ensemble de la réglementation du travail (durée du travail et congés, salaire, santé et sécurité au travail, représentation du personnel, discrimination, harcèlement moral, apprentissage, etc.).

➤ On constate une stabilisation du recours aux ruptures conventionnelles du contrat de travail. En 2013, le service a reçu 2455 demandes d'homologation, dont 2320 ont été accordées.

## Dialogue social et démocratie sociale

En 2013, 809 *accords* ont été déposés (835 en 2012) dont :

- 384 sur l'épargne salariale,
- 70 sur l'aménagement du temps de travail,
- 48 sur les salaires et primes,
- 30 sur le contrat de génération,
- 29 sur l'égalité femmes/hommes,
- 10 sur la représentation et l'expression des salariés.

Trois mises en demeure ont été adressées en 2013 au sujet de l'égalité femmes-hommes ; aucune n'a donné lieu à pénalité, les entreprises ayant régularisé leur situation.

Dix-huit mises en demeure ont été adressées aux entreprises de plus de 300 salariés qui n'ont pas déposé d'accord ou de plan d'action relatif au contrat de génération.

Il faut souligner le rôle important des **conseillers du salarié** qui assistent les salariés dans les entreprises dépourvues de représentants du personnel, lors des entretiens préalables au licenciement et précédant la conclusion des ruptures conventionnelles. Peu sollicités par les salariés, ils n'assistent toutefois qu'à une faible proportion de ces entretiens.

L'UT travaille avec les **partenaires sociaux** à travers:

- Une réunion annuelle d'échanges d'informations sur des actions en cours ou à mener, des préoccupations communes, des sujets d'actualité, etc.
- Une participation d'agents de l'UT 01 à la formation des représentants du personnel sur sollicitation des organisations syndicales : CHSCT (150 participants au forum du 4 juin 2013), délégués du personnel (140 participants à la session de formation du 5 décembre 2013), conseillers du salariés (60 participants à la réunion du 12 décembre 2013).

## Santé et sécurité



On constate un nombre encore élevé d'**accidents du travail graves et/ou mortels** sur l'année. Les accidents les plus graves sont dus à des machines non-conformes ou à des situations de travail en hauteur sans protection contre le risque de chute. L'UT 01 a reçu 3153 déclarations d'accidents du travail en 2013.

Une **campagne de contrôle** a été menée en 2013 sur le thème des risques forestiers et sylvicoles.

L'UT 01 a en outre participé à une action de sensibilisation sur ce sujet au près des professionnels du bois.

# ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

## L'activité partielle

Le dispositif d'activité partielle a pour finalité d'atténuer les répercussions des baisses relativement brutales et imprévisibles de l'activité sur la rémunération des salariés et d'éviter les licenciements.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, une réforme importante est intervenue : les différents dispositifs de chômage partiel (allocation spécifique de chômage partiel, allocation partielle de longue durée, convention de chômage partiel) ont été unifiés et fondus en un seul dispositif, l'activité partielle.

En 2013 :

- 575 décisions d'autorisation d'indemnisation au titre de l'allocation spécifique d'activité partielle ont été accordées contre 449 en 2012 (+28%)
- 385 établissements concernés contre 302 en 2012 (+27%)
- 1 302 133 heures autorisées contre 613 186 heures en 2012 (+112%)
- 266 269 heures réellement effectuées (235 778 heures en 2012, +13%)

L'Etat a pris en charge un montant d'indemnisation de 1 378 206 € contre 1 081 208 € en 2012 (augmentation due à la hausse des heures d'activité partielle mais aussi à l'augmentation de l'allocation).

### → L'activité partielle de longue durée (APLD)

Le dispositif a été fondu dans l'allocation d'activité partielle au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

- 41 adhésions ont été signées en 2013 (31 sur toute l'année 2012)
- 131 147 heures consommées (141 060 heures en 2012), représentant une dépense de 380 284 € pour l'Etat et les Assedic (409 074 € en 2012).

## Chômage partiel de congés payés

La mesure a été abrogée au 1<sup>er</sup> juillet 2013

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

- 329 salariés (505 sur toute l'année 2012) ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 44 354 €. Etaient concernés les salariés sans droit au chômage partiel suffisant

## FNE - ATD

- Allocation temporaire dégressive (ATD)

Depuis 2012, les conventions ATD ne peuvent plus être conclues qu'avec un taux de prise en charge par l'Etat à 0%. (prise en charge complète de l'entreprise) : aucune convention pour 2013.

Paiements : 32 paiements en 2013 pour un montant de 54 548 € (incidence antérieures à 2013).

- FNE formation

En 2013, 3 conventions ont été conclues (2 en 2012) pour 177 personnes (177 en 2012) et un budget de 218 425 € (106 090 € en 2012).

## Appui conseil au contrat de génération

L'aide au conseil GPEC a pour objectif d'aider les entreprises de moins de 300 salariés et non assujetties à l'obligation de négocier sur la GPEC, à sécuriser les trajectoires professionnelles de leurs salariés et conforter la gestion des ressources humaines face aux enjeux sociaux, économiques et opérationnels propres à l'entreprise, au secteur professionnel et au territoire.

- 2 conventions individuelles (2 511.60 €).
- 1 convention relative à la promotion et à l'accompagnement à la mise de l'appui conseil contrat de génération pour un budget global de 40 000 €.



## Recettes non fiscales

Le service gère toutes les recettes non fiscales liées à des mesures emploi. Ainsi ont été traitées :

- 7 dossiers EDEN pour un montant de 2250 euros (Tous les dossiers EDEN sont maintenant soldés)
- 6 dossiers relatifs à la participation d'entreprises au financement de conventions d'allocation temporaire d'entreprise pour un montant de 21 501 euros
- 1 dossier de trop-perçus sur 1 convention de Promotion de l'Emploi pour un montant de 1886,50 euros
- 1 dossier de trop-perçus sur 1 convention de parrainage pour un montant de 1932 euros

## GPEC territoriale

Les territoires font face à de nouveaux défis en termes de mutations économiques et de concurrence interterritoriale.

La GPEC territoriale doit permettre de mieux valoriser les ressources territoriales existantes, d'assurer leur correspondance avec les besoins territoriaux, et de prévoir leur adaptation aux évolutions à venir. Ainsi, la GPEC territoriale contribue à renforcer ou maintenir l'attractivité des territoires.

5 conventions ont été signées sur l'année 2013, dont 2 sont des reconductions d'action (ADEC métallurgie signée avec l'OPCAIM pour un montant de 40 000 € et la plateforme de sécurisation d l'alternance portée par la Chambre des métiers et de l'artisanat pour un montant de 50 000 €).

Parallèlement 3 nouvelles conventions ont été mises en œuvre :

- avec ALIMENTEC (à hauteur de 7 000 €) sur l'attractivité des métiers et l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'agroalimentaire, convention qui est adjointe à celle signée par ALIMENTEC avec la CARSAT.
- 2013 a également été l'année de la mise en œuvre de MODEL 01 sur le département dont le porteur est l'UIMM, mais avec une ouverture aux autres branches professionnelles (montant alloué 20 000 €).
- enfin une convention avec MECABOURG a été engagée sur l'articulation offre et demande d'emploi pour une somme de 3000 €.

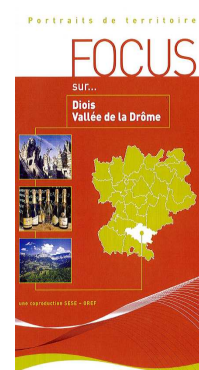
## Revitalisation

	2012	2013
<b>Nombre de conventions signées</b>	3	2
<b>Enveloppe financière</b>	285 566 €	251 000 €
<b>Nombre d'emplois à créer</b>	80	72

Par ailleurs, 3 conventions de revitalisation sont en cours de négociation concernant 127 emplois à créer.

## L'accompagnement des territoires

Pendant l'année 2013, les chargés d'animation territoriale (CMAT) ont été plus particulièrement mobilisés sur les nouveaux dispositifs Emploi que sont les emplois d'avenir et les contrats de génération. Ils ont participé à de multiples réunions avec les OPCA, les sous préfets. Un nouveau CMAT a été affecté en décembre 2013 sur le bassin d'emploi de Bellegarde et du pays de Gex de la ZTEF Pays Bellegardien, Pays de Gex Haut Buguey ce qui porte à 4 le nombre de CMAT dans l'Ain.



# EMPLOI – DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

## Dispositif local d'accompagnement (D.L.A.)

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale.

Les structures qui peuvent être accompagnées sont :

- les associations ;
- les structures coopératives ;
- les structures d'insertion par l'activité économique.

Répartis sur tout le territoire, des chargés de mission DLA réalisent un diagnostic de ces structures et leurs proposent des prestations de conseils adaptées à leurs besoins.

L'AGLCA est le porteur du DLA pour le département de l'Ain, et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

Pour l'année 2013, Le DLA a ainsi pu :

- traiter 51 accueils de structures (48 en 2012)
- conduire 33 diagnostics (35 en 2012), 18 accompagnements individuels (22 en 2012) et 7 accompagnements collectifs (2 en 2012).

Les activités principalement concernées sont :

- Insertion (17%)
- Famille, enfance, jeunesse (33%)
- Enseignement/dvpt local (6%)
- Culture (11%)
- Sport (17%)
- Création d'activité (6%)
- Environnement (11%)

Les prestations d'accompagnement mobilisées ont concerné principalement des thématiques stratégiques souvent étroitement liées à des problématiques financières (consolidation, développement) et d'organisation avec notamment la faisabilité de création de postes (direction, ...). L'année 2013 a été marquée pour le DLA par de nombreuses sollicitations collectives mais également par des sollicitations de collectifs qui souhaitent engager une fusion ou un projet de coopération. Les associations dans la continuité de 2012, cherchent de nouvelles solutions, et veulent engager des échanges afin de répondre à un certains nombres de leurs problématiques.



Le budget 2013 du DLA a été de 202 490 €, dont 70 000 € de l'Etat, répartis entre le budget de fonctionnement et le budget d'ingénierie.

Ce budget a permis de financer 51 accueils d'associations, 33 diagnostics, 18 appuis conseils individuels et 7 appuis conseils collectifs.

La répartition par secteur d'activités des 18 associations ayant bénéficié d'un DLA (appui conseil individuel) en 2013 est la suivante :

- 2 dans les secteurs de la culture, du sport et du tourisme
- 3 dans l'insertion par l'activité économique
- 6 dans le secteur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse
- 1 enseignement développement local
- 3 dans le secteur du sport
- 2 dans le secteur de l'environnement
- 1 dans la création d'activité

L'AGLCA a été de nouveau conventionnée pour le portage du DLA de l'Ain, pour la période 2014-2016.

## Contrats aidés

### → Les contrats aidés CUI :

La mise en œuvre du contrat unique d'insertion a comporté deux volets : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand et le contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand.

Le plan de mobilisation pour l'emploi a permis de conclure :

- 2 581 CAE (2 723 en 2012) dont 670 cofinancés par le Conseil Général (565 en 2012) pour un budget Etat de 9 228 202 €
- 344 CIE (461 en 2012) dont 50 cofinancés par le Conseil Général pour un budget Etat de 605 040 €



### → Les emplois d'avenir :

*Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.*

- 129 emplois d'avenir ont été signés dans le secteur marchand pour un objectif de 88, et 408 contrats signés dans le secteur non marchand pour une enveloppe de 375.

## FIPJ – PARRAINAGE : dispositif en faveur des jeunes

- **FIPJ : 581 jeunes** ont été accompagnés dans le cadre d'actions collectives ou d'aides individuelles mises en œuvre par les missions locales, pour un budget total de **51 860 €**.

- **PARRAINAGE : 28 jeunes** ont pu bénéficier d'un parrainage, afin de leur faciliter l'accès à un réseau d'entreprises, pour un budget total de **8 540 €**. Ces actions sont conduites, soit par les missions locales, soit par des associations.

## Insertion par l'activité économique

Le nombre de dispositifs d'insertion par l'activité économique conventionnés dans le département en 2013 sont au nombre de 47 en tenant compte des antennes. 1907 personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ont été salariées par ces structures. Le nombre d'heures d'activité générées par ces personnes est de 811640 heures soit 505 ETP (555 ETP en 2012).

### 1. Les ETTI :

AINTERIM'AIR intervient sur 2 territoires - Bourg en Bresse et Miribel. Sur le territoire d'Oyonnax, il existe une convention de partenariat avec l'association AIRE et l'ETTI ARTIM, conventionnée dans la Drôme. AIRE assure l'accompagnement des salariés en insertion du territoire, agréés par Pôle Emploi, pour le compte d'ARTIM.

Le nombre d'heures travaillées par les salariés en insertion des ETTI s'élève à 43497 heures soit 27.1 ETP (32 ETP en 2012). La diminution des heures réalisées en ETTI se poursuit (-28% entre 2011 et 2012, -15.7% entre 2012 et 2013).

Les ETTI représentent 5% de l'offre d'insertion départementale.

Les moyens financiers mobilisés pour financer les postes d'accompagnement socioprofessionnels dans les ETTI ont été de 115 175 euros.

### 2. Les entreprises d'insertion :

10 entreprises d'insertion ont été conventionnées pour 52.10 postes d'insertion dont 17.3 postes avec un financement du Fonds Social Européen (FSE) réparti sur 3 entreprises d'insertion. 129 personnes bénéficiant d'un agrément délivré par Pôle Emploi ont été salariées par ces structures.

Les secteurs d'activités n'ont pas évolué en 2013 et restent les secteurs suivants :

- Entretien d'espaces verts, gestion de déchetteries, travaux forestiers, entretien d'espaces urbains (AIDVS, Ainter Services, Ainter Services à la personne, EIJA entreprise d'insertion)
- Nettoyage industriel (AINTER SERVICES)
- Préparation et nettoyage de véhicules sans eau (BRILLANCE AUTO01)
- Vente et récupération de matériel informatique (MICRONOV)
- restauration collective (ENVOL ORSAC cafétéria)
- second oeuvre bâtiment (ELAN)
- services aux particuliers (ménage, jardinage...) (SERV'DOMICILE)
- Sous-traitance industrielle (CATM01)

La part des entreprises d'insertion dans l'offre d'insertion départementale représente 9%.

L'aide au poste a été réévaluée à hauteur de 10000 € par poste en 2013 (9681€ avant). Le montant des aides aux postes attribué aux entreprises d'insertion s'est élevé à 521 000 € dont 166 997€ de financement du FSE.

### 3. Les associations intermédiaires :

9 associations intermédiaires ont été conventionnées. Le conventionnement de l'association ENTRAIDE SERVICES en qualité d'association intermédiaire n'a pas été reconduit à la demande de la structure – l'association a été mise en sommeil. Les salariés en insertion ont réalisés 179 897 heures dans le cadre de mise à disposition soit 111.9 ETP (143.7 ETP en 2012).

La part des associations intermédiaires dans l'offre d'insertion départementale est de 22%.

Les associations intermédiaires ont été soutenues par une aide à l'accompagnement avec une moyenne de 23900 euros par association. Le montant global engagé pour ces associations a été de 215 100 €

### 4. Les ateliers chantiers d'insertion (ACI)

25 ACI ont été conventionnés en 2013 comme en 2012. Le Jardin de Cocagne du Sougey localisé à Montrevel en Bresse a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 7 mars 2013. Il a été remplacé par l'association BRESSE NATURE ET JARDINS qui a été conventionnée en qualité d'ACI à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et qui est localisée sur le même site que le Jardin de Cocagne du Sougey.

Les ACI ont salarié 845 personnes (870 en 2012) en contrats CUI CAE ce qui représente 319 postes sur l'année (325 postes en 2012) soit 63% de l'offre d'insertion départementale.

Une enveloppe de 325 451 euros a été engagée pour financer l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion présents dans les ateliers chantiers d'insertion soit une aide moyenne par ACI de 13018 euros.

### 5. La formation et les périodes d'immersion :

TYPE SIAE	Nombre d'heures d'actions collectives - formations réalisées	PIE réalisées	Autres actions (Mobilisation offre services Pôle Emploi - Forum pour l'emploi - RSFP-VAE-actions diverses à visée professionnelle)	Total heures d'actions collectives	Nombre d'heures annuelles d'activité des salariés réalisées	% heures actions coll/heures réalisées
<b>ACI</b>	26827	7743	1157	35726	512247	6,97%
<b>AI</b>	6434	69	0	6503	179897	3,61%
<b>EI</b>	2128	0	0	1666	75939	2,19%
<b>ETTI</b>	3296	0	0	3296	43557	7,57%
<b>TOUTES SIAE</b>	<b>38685</b>	<b>7812</b>	<b>1157</b>	<b>47191</b>	<b>811640</b>	<b>5,81%</b>



Les SIAE ont mobilisé 38685 heures dédiées à la formation de leurs salariés en insertion (34246 heures en 2012) en partie en réalisant des formations mutualisées en lien avec LUSIE. La part des formations est en progression de 13% par rapport à 2013.

6700 heures de formation supplémentaires ont été réalisées par les ACI en 2013 par rapport à 2012. Par contre, l'effort de formation a été moins soutenu pour les associations intermédiaires (-5800 heures par rapport à 2012). Avec 2128 heures de formation en 2013 contre 716 heures en 2012, les entreprises d'insertion ont également renforcé cet axe. De même pour les ETTI avec 3296 heures (800 heures en 2012)

Le nombre de périodes d'immersion en entreprise est également en progression (+50.2% par rapport à 2012) avec 7811 heures réalisées dans ce cadre. Même si leur recours est possible pour les CDDI dans les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion, seules les ACI mobilise cet outil.

## 6. LES RESULTATS A LA SORTIE DES SIAE

2012	DEPARTEMENT			
	ACI	AI	EI	ETTI
TOTAL SORTIES	367	307	49	70
SORTIES EN EMPLOI DURABLE (1)	11,7%	35,8%	12,2%	27,1%
SORTIES EN EMPLOI DE TRANSITION (2)	15,0%	13,4%	6,1%	40,0%
SORTIES POSITIVES (3)	13,6%	18,6%	12,2%	4,3%
SORTIES DYNAMIQUES (1+2+3)	40,3%	67,8%	30,6%	71,4%

2013	ACI	AI	EI	ETTI
SORTIES EN EMPLOI DURABLE (1)	371	314	69	58
SORTIES EN EMPLOI DE TRANSITION (2)	10,0%	26,4%	14,5%	21,8%
SORTIES POSITIVES (3)	10,0%	14,6%	8,7%	32,7%
SORTIES DYNAMIQUES (1+2+3)	13,2%	10,2%	7,2%	5,5%
SORTIES EN EMPLOI DURABLE (1)	33,2%	51,3%	33,3%	60,0%

(1) (CDI dans la structure ou filiale, embauche en CDI -aidé ou non aidé- par un autre employeur, création d'entreprise ou reprise d'entreprise à son compte, CDD de plus de 6 mois (sans aide publique à l'emploi), intégration dans la fonction publique). **(objectif 2012 : 25 %)**

(2) (Embauche en CDD de moins de 6 mois (sans aide publique à l'emploi) ou contrat aidé pour une durée déterminée par un autre employeur- hors SIAE)

(3) (embauche pour une durée déterminée dans une autre structure IAE, entrée en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante, autre sortie reconnue comme positive, prise des droits à la retraite)

Un recul général des sorties dynamiques est constaté en 2013 en comparaison de 2012. Pour les associations intermédiaires et les ETTI, la neutralisation de certaines sorties - lorsque la durée de mise à disposition ou de mission a été inférieure à 150 heures et le temps de passage dans la structure a été inférieur à 3 mois - a un impact sur les taux de sorties de ce type de structure.

## 7. Le fonds départemental d'insertion – FDI

Le Fonds Départemental d'Insertion a soutenu financièrement 8 structures qui ont obtenu un accord de financement pour un montant global de 118 395 euros. 2 structures ont été financées pour de la consolidation, 4 pour du développement (dont une aide au démarrage de l'ACI Bresse Nature et Jardins).

Le FDI soutient financièrement à hauteur de 25000 € l'association LUSIE qui coordonne et mutualise les actions de formation pour l'ensemble des salariés en insertion des SIAE du département.

Le FDI apporte également un financement de 15000 € à Centre Ain Actif pour son appui auprès des SIAE dans leur projet de développement par l'accès à des outils financiers France Active et la réalisation de diagnostic économique.

## Suivi de la Recherche d'Emploi (SRE)

### En 2013 :

52 dossiers de décisions de sanctions des demandeurs d'emploi ont été traités (37 dossiers en 2012).  
6 recours gracieux ont été traités ; aucun recours au tribunal administratif.

La commission ne s'est pas réunie au cours de l'année.

Aucun titre de perception n'a été émis pour cause de transfert du traitement à Pôle emploi.

- 10 titres d'annulation de titre de perception ont été émis.

- 4 recours sur titre de perception ont été traités.

## Formation professionnelle



### → Alternance

3 177 contrats d'apprentissage ont été enregistrés (3 581 en 2012 et 2 926 en 2011)

1 148 contrats de professionnalisation ont fait l'objet d'une signature (1 603 en 2012 et 1 108 en 2011), dont 911 concernant des jeunes (1 309 en 2012).

Une convention de 50 000 €, bénéficiant en sus d'un cofinancement complémentaire du Conseil régional Rhône-Alpes, signée avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, a permis de piloter et d'animer une plate-forme de promotion et de sécurisation de l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

### → Validation des acquis de l'expérience

En 2013, 44 dossiers individuels de VAE ont été instruits et déclarés recevables (31 en 2012 et 27 en 2011). Un titre professionnel a été délivré (4 en 2012 et 7 en 2011).

### → La politique du titre

En 2013, 363 titres ou certificats de compétences professionnels ont pu être délivrés (507 en 2012 et 510 en 2011).

## Les services aux personnes

Le service de l'UT dédié à la gestion de cet aspect au sein de l'UT a accordé en 2013 66 agréments dont 2 publics fragilisés ; nette diminution par rapport à 2012 (89) et 2011 (78).

Le statut d'auto-entrepreneur est toujours prédominant comme pour les années précédentes pour les activités relevant de la déclaration (activités simples : ménage, bricolage, jardinage, informatique...).

## Main d'œuvre étrangère

Nature	2012		2013	
	Accords *	Refus *	Accord	Refus
Personnel domestique	248		319	0
Jeunes au pair	76	3	50	9
Sportifs	17	0	22	1
Article 40	16	44	6	7
Introduction	40	34	41	26
Régularisation – Renouvellement	18	0	4	0
Assistants de langue	16	0	18	0
Autorisation provisoires de Travail	368	27	192	40
Profession médicale	5	0	4	1
Détachement intra groupe	7	0	11	0
Travail Vacances	10	2	1	1
Total	<b>821</b>	<b>116</b>	<b>668</b>	<b>85</b>
Accords + refus	<b>937*</b>		<b>753</b>	

## Les moyens budgétaires de l'unité territoriale

### Les moyens budgétaires de l'unité territoriale

Les crédits d'intervention de l'unité territoriale regroupent le BOP 102 qui concerne l'insertion des publics en difficulté et le BOP 103 orienté sur la création de l'activité.

En 2013, l'enveloppe du BOP 102 s'est montée à 207 279 € (hors entreprises adaptées qui représentent 2 142 952 €) et celle du BOP 103 a atteint 602 515 €.

Le **BOP 102** finance les aides aux postes dans les entreprises adaptées, le FIPJ, le parrainage et les aides TH y compris les primes apprentissages.

Les crédits de ce BOP ont été répartis comme suit :

- FIPJ: 51 860 €
- parrainage:8 540 €
- les aides TH y compris les primes apprentissages : 27 599 €

Le **BOP 103** finance l'anticipation des mutations et la gestion des ressources humaines, la promotion de l'activité, le DLA, la VAE, le reclassement des salariés et l'appui conseil contrat de génération.

Les crédits de ce BOP ont été répartis comme suit :

- anticipation des mutations et gestion RH : 120 000 €
- CPE 30 000 €
- CPE : 61 530 €
- DLA : 58 000 €
- VAE : 12 055 €
- reclassement des salariés : 1-activité partielle : 62 580 €
  - 2-ATD : 59 433 €
  - 3- FNE formation : 218 985 €
- appui conseil contrat de génération : 42 512 €

